

[CHARTE DE BIENTRAITANCE]



- 1 Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur.
- 2 Donner à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.
- 3 Garantir à l'utilisateur d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.
- 4 Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.
- 5 S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur.
- 6 Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique et/ ou morale.
- 7 Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.
- 8 Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, etc.
- 9 Evaluer et prendre en compte la satisfaction des utilisateurs et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.
- 10 Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie.